



Conseil économique et social

Distr. générale
1 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
développement des statistiques régionales

Rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique. Le rapport décrit les activités de développement statistique entreprises en Afrique, dont certaines ont un retentissement mondial. Il inclut les travaux méthodologiques menés à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. Il présente d'importants domaines d'action, tels que : la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique; les registres et statistiques de l'état civil; les statistiques agricoles; les statistiques ventilées par sexe; et les données publiques ainsi que la révolution des données. La Commission de statistique est invitée à commenter les travaux entrepris dans la région Afrique et à identifier les domaines éventuels de collaboration avec d'autres régions.

* E/CN.3/2018/1.



Rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur le développement des statistiques régionales en Afrique

I. Introduction

1. Assurer la disponibilité en temps réel des données de grande qualité indispensables à la conception, au suivi et à l'évaluation effective de programmes nationaux, sous-régionaux, continentaux et mondiaux de développement demeure un problème pour les systèmes statistiques nationaux africains. Heureusement, les nouvelles technologies ont accru de façon exponentielle le volume et les types de données disponibles, ce qui crée des possibilités sans précédent d'informer et de transformer les sociétés. L'Afrique devrait mettre à profit des approches innovantes et adaptatives pour mieux exploiter les possibilités de ce nouvel univers de données.

2. Le présent rapport présente les activités de développement statistique entreprises en Afrique sur le plan des stratégies, des méthodologies et des principaux domaines d'intérêt, tout en indiquant les difficultés connexes auxquelles se heurte le système statistique africain ainsi que certaines des principales initiatives qui appuient le développement statistique en Afrique.

3. Pour conclure, le rapport propose à la Commission de statistique quelques grandes mesures envisageables pour mobiliser le soutien international en faveur du développement statistique dans les pays africains dans le contexte mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du contexte continental de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.

II. Stratégies

A. Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

4. Les institutions panafricaines, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique mènent de concert une entreprise de révision et de mise à jour de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique. Le principal objectif de cette stratégie consiste à harmoniser les statistiques produites en Afrique afin d'informer l'agenda d'intégration régional, ainsi que l'Agenda 2063, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les « Cinq grandes priorités » qui sont les piliers du programme transformationnel pour l'Afrique. Il s'agit également de rendre opérationnelle la vision du Système statistique africain, qui doit « devenir un système statistique efficace capable de publier en temps opportun une information statistique fiable et harmonisée couvrant toutes les dimensions du développement politique, économique, social, environnemental et culturel de l'Afrique et son intégration ». Cette vision s'accomplira grâce à la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, qui couvre la période allant de 2017 à 2026. Celle-ci repose sur quatre piliers stratégiques et l'établissement d'un robuste système statistique opérationnel qui permettra l'émergence d'une renaissance statistique en Afrique. Ces quatre piliers sont : a) la production de statistiques de qualité en Afrique; b) la coordination de la production de statistiques de qualité pour l'Afrique; c) l'édification d'une capacité institutionnelle durable au sein du système statistique africain; et d) la promotion d'une culture de la qualité dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

5. La Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique et ses documents complémentaires (plan d'action, plan de financement et stratégies de mobilisation des ressources et de financement) ont été élaborés par des consultations étendues avec la totalité des pays africains, des communautés économiques régionales et des partenaires de développement. La Stratégie a été approuvée par le Comité des directeurs généraux des Instituts nationaux de la statistique à sa réunion de mars 2017 à Dakar, Sénégal et a été adoptée par la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine lors de sa réunion en octobre 2017 à Addis-Abeba, Éthiopie. La stratégie sera ensuite soumise au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2018 pour examen final et adoption.

B. Stratégies nationales pour le développement des statistiques

6. Les gouvernements nationaux et la communauté internationale du développement sont de plus en plus conscients du rôle essentiel que jouent les statistiques dans la politique du développement et par là de la nécessité de la planification stratégique pour l'édification des systèmes nationaux de la statistique, en particulier dans les pays en développement.

7. Les institutions panafricaines (la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et la CEA) ont entrepris de soutenir l'élaboration des stratégies nationales de développement des statistiques en Afrique. Les mesures prises par les institutions panafricaines ont produit plusieurs résultats importants, notamment : a) l'élaboration d'un guide pour intégrer les secteurs dans les stratégies nationales qui a été accepté au niveau international comme la meilleure pratique pour la conception de ces stratégies; b) l'organisation d'ateliers régionaux et continentaux dans les pays africains pour renforcer les capacités d'élaboration de stratégies nationales et de leurs procédures associées; et c) la fourniture d'une assistance technique et d'un financement aux pays d'Afrique pour la conception de leurs stratégies nationales. Ces dernières années, une assistance a été apportée à plus de 22 pays² aux fins d'évaluer, de concevoir ou de mettre à niveau leurs stratégies nationales de développement des statistiques ou leurs stratégies statistiques. De concert avec d'autres partenaires, en particulier le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, les institutions panafricaines ont effectué des missions inter-organisations dans les pays pour étudier la mise en œuvre de leurs stratégies nationales. Au vu de la demande accrue pour le développement de données qui découle de l'adoption des objectifs de développement durable et du nouveau cadre d'évaluation des résultats conçu par le Groupe de la Banque africaine de développement, tous les pays et Communautés économiques régionales d'Afrique, avec l'appui technique et financier des institutions panafricaines, ont entrepris d'aligner leurs stratégies nationales et régionales de développement statistique sur la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

C. Développement d'infrastructures nationales de données géospaciales

8. Dans le cadre de ses efforts pour aider les États membres à parvenir à des niveaux plus élevés de développement socioéconomique, la CEA, en association avec ses partenaires et d'autres initiatives régionales, mène un certain nombre

² L'Afrique du Sud, le Bénin, le Botswana, Cabo Verde, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, le Rwanda, le Soudan, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

d'actions synergiques pour promouvoir le développement d'infrastructures nationales de données géospatiales conjointement à d'autres stratégies nationales des États membres. Ces efforts ont abouti au développement, au niveau régional, de l'Infrastructure régionale africaine de données géospatiales, qui est un instrument coopératif de gestion de l'information géospatiale pour l'Afrique, afin de mettre la science et la technologie géospatiales au service d'un développement socioéconomique fondé sur le marché, orienté vers l'exportation et axé sur la personne humaine.

9. Conformément à la recalibration en cours des activités de la CEA, la vision de l'information géospatiale est de même centrée sur : a) la promotion d'une gestion et d'une gouvernance holistiques de l'information géospatiale; b) la mise en place d'un centre documentaire de données de développement (données publiques en libre accès) faisant autorité; c) l'autonomisation des communautés africaines afin d'accroître leur aptitude à exploiter les données géospatiales, leur connaissance de la dimension géospatiale et leur capacité à s'y diriger; d) l'intégration des possibilités offertes par la technologie géospatiale dans les activités des Instituts nationaux de la statistique.

D. Plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales

10. Dans le cadre du plan d'action de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Afrique, et suite à la détermination des besoins prioritaires en assistance technique³ entreprise en novembre 2014 par le Groupe de la Banque africaine de développement, des activités d'assistance technique ont été lancées et sont actuellement en cours pour améliorer la qualité des données agricoles et leur disponibilité pour les utilisateurs. L'évaluation des besoins prioritaires a montré qu'en ce qui concerne les besoins d'assistance technique, les pays d'Afrique ont avant tout besoin d'élaborer des Plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales. L'élaboration de ces plans, qui repose sur les principes directeurs préparés par le Bureau mondial de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et testés en situation réelle au Burundi par le Bureau mondial et la Banque africaine de développement, s'exécute au moyen d'un processus participatif et inclusif composé des quatre étapes suivantes : préparation; lancement; évaluation; et planification. Afin d'assurer une appropriation complète du processus de développement pour les plans stratégiques et ses produits, les experts des sous-secteurs agricoles nationaux coopèrent avec les parties intéressées, et des ateliers sont organisés au niveau des pays sur le développement des plans stratégiques, chacune de ces étapes se déroulant de manière pleinement participative.

11. À la demande des États membres, la Banque africaine de développement a fourni à 24 pays l'assistance technique nécessaire à l'élaboration de leurs plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales. Des projets sont en cours pour faire participer des communautés économiques régionales au processus de développement des plans afin qu'elles puissent s'approprier le processus, renforcer leurs capacités et contribuer à coordonner le processus parmi leurs pays membres respectifs.

³ *Identifying Technical Assistance Needs in Agricultural Statistics in African Countries*, Groupe de la Banque africaine de développement, février 2015.

III. Travaux méthodologiques à l'appui du Programme statistique africain

A. Travaux méthodologiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Élaboration d'un cadre régional intégré d'indicateurs pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

12. Au niveau de l'Afrique, des activités sont en cours pour élaborer un cadre intégré de suivi et d'information pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Après diverses consultations et réunions, il a été décidé d'utiliser 140 indicateurs (qui sont pour la plupart des indicateurs des objectifs de développement durable) pour le suivi et l'information des deux programmes au niveau régional.

Manuel du cadre régional intégré d'indicateurs

13. Le Centre africain pour la statistique a préparé un Manuel du cadre régional intégré d'indicateurs pour le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : Concepts et Définitions. Un groupe d'experts s'est réuni du 18 au 20 septembre 2017 à Nairobi, Kenya pour examiner le Manuel. La version finale du Manuel est actuellement en cours de finalisation avec l'incorporation des commentaires des participants à cette réunion.

Enquête sur la disponibilité d'indicateurs économiques pour les objectifs de développement durable

14. Au niveau des pays, la mesure des progrès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable demande un effort concerté du système statistique national coordonné par l'institut national de la statistique pour déterminer la meilleure manière d'effectuer les activités connexes de collecte, de traitement, de compilation, d'analyse et de diffusion des données nécessaires à la mesure des progrès vers les objectifs de développement durable.

15. À l'appui des efforts consentis par ses États membres, la CEA a procédé à une enquête sur la disponibilité des indicateurs économiques des objectifs de développement durable de niveau I et des sources statistiques y afférentes. L'enquête a révélé l'existence de lacunes et d'écarts considérables dans la disponibilité des indicateurs et de leurs sources de données respectives parmi les 54 pays d'Afrique.

16. Une réunion d'experts a été organisée en novembre 2017 à Addis-Abeba pour inviter des représentants des États membres à rencontrer des représentants des organismes responsables des indicateurs de leurs objectifs de développement durable respectifs. Les experts nationaux ont présenté des études sur la pratique, les expériences et les difficultés rencontrées sur le plan de la collecte et du traitement des données. Des experts de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies, de l'Organisation internationale du travail et de l'Association internationale des sciences économiques ont présenté des méthodologies destinées au calcul et à la production des données relatives aux indicateurs des divers objectifs. Un rapport sur les indicateurs économiques relatifs aux objectifs africains a été compilé pour résumer les principales constatations, conclusions et recommandations auxquelles la réunion a abouti. Le rapport final a été diffusé à tous les pays du continent.

B. Indicateurs du développement statistique

17. En réaction aux difficultés que pose aux pays africains l'accroissement de la demande de statistiques de grande qualité, les parties intéressées ont pris plusieurs mesures, dont la mise en place d'un indice composite, l'Indicateur de développement statistique en Afrique, développé initialement par la CEA en 2012 pour mesurer les progrès du développement statistique en Afrique. En relation avec les buts 18 et 19 de l'objectif de développement durable n° 17, la CEA a revu et amélioré la méthodologie de l'Indicateur, qui a été approuvée par la cinquième session de la Commission africaine de statistique en décembre 2016, à Grand Bassam en Côte-d'Ivoire. La version améliorée de l'Indicateur a été présentée au cours d'une manifestation organisée en avril 2017 par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, au cours de laquelle les participants ont fait remarquer que dans sa nouvelle version, la méthodologie de l'Indicateur atteint la dimension mondiale, car elle repose sur des cadres stratégiques et de qualité qui permettent l'emploi de cet instrument de mesure par d'autres régions et organisations extérieures à l'Afrique. De ce fait et en raison de cette caractéristique unique et particulièrement désirable, la CEA a renommé cet indicateur l'Indicateur de développement statistique (dont l'acronyme est StatDI), afin de signifier la validité plus générale de son emploi.

18. Cet instrument se compose d'une suite d'indices composites. Chaque indice mesure les résultats du développement statistique en cours dans une dimension ou sous-dimension d'un système statistique national. En suivant les progrès des différentes dimensions du système, cet outil permet de mesurer les points forts et les points faibles du système statistique d'un pays donné. Afin de l'opérationnaliser et d'améliorer son appropriation par les États membres, la CEA a entrepris d'élaborer un manuel et un logiciel qui seront soumis à l'examen d'un Groupe d'experts. Ils seront ensuite présentés au Comité des directeurs généraux des Instituts nationaux de la statistique.

C. Indicateurs des capacités dans le domaine des statistiques agricoles

19. L'un des obstacles auxquels se heurte la formulation du plan d'action de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Afrique est le manque de données complètes, à jour et de la qualité requise sur la capacité des pays à produire des statistiques agricoles. La mise en œuvre du Plan d'action exige donc comme action initiale indispensable d'entreprendre d'évaluer les capacités des pays. À cette fin, la Banque africaine de développement a développé, pour mesurer la capacité des pays d'Afrique à produire des statistiques agricoles, une méthode d'évaluation et ses instruments associés. Cette méthode a ensuite été testée en conditions réelles au Ghana, en Ouganda et au Rwanda. En tout, quatre dimensions des systèmes nationaux de statistiques agricoles sont évaluées, à savoir : a) infrastructure institutionnelle (dimension des prérequis), b) ressources (dimension des sources statistiques), c) méthodes et pratiques statistiques (dimension de la capacité de traitement) et d) disponibilité de l'information statistique (dimension du produit).

20. Le rapport sur les pays évalués en 2016 montre que les résultats des systèmes nationaux des statistiques agricoles se sont globalement améliorés en Afrique, leur capacité à produire des statistiques agricoles nationales de meilleure qualité et en plus grande quantité s'étant d'une façon générale améliorée de 6,4 %. Il indique en outre les pays dont la capacité à produire des statistiques agricoles pertinentes montre des signes d'amélioration, ainsi que ceux qui présentent des points faibles. Les données de 27 pays ont déjà été téléchargées sur le site Internet du Groupe de la Banque africaine de développement (voir: <http://dataportal.opendataforafrica.org/data#topic=MSCD>).

IV. Principaux domaines d'action

A. Registres et statistiques de l'état civil

Un cadre et un programme institutionnels continentaux

21. Les registres et les statistiques de l'état civil en Afrique sont mis en œuvre au moyen du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui repose sur les politiques et les programmes recommandés dans les résolutions adoptées par les trois premières sessions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. La Conférence a été institutionnalisée comme forum permanent de la Commission de l'Union africaine.

22. Le programme régional des registres et des statistiques de l'état civil est soutenu par le Groupe régional formé par les principaux acteurs du domaine sur le continent – institutions panafricaines, organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, qui œuvrent de concert au sein d'un cadre commun, et du Programme africain pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil déjà mentionné. Le Groupe régional, établi en 2011, a pour mission d'harmoniser les approches, d'exploiter les synergies et d'agir pour éviter toute duplication des efforts, ainsi que de fournir un appui technique et financier au Programme africain. Le dispositif du Groupe régional repose sur un protocole d'accord formel, ce qui garantira un engagement plus durable des partenaires dans la mise en œuvre du Programme africain.

Les Symposiums africains sur le développement de la statistique, un outil de sensibilisation

23. Au niveau des pays, les cinq derniers Symposiums africains sur le développement de la statistique, qui ont été consacrés aux registres et statistiques de l'état civil, ont joué un rôle essentiel pour sensibiliser les acteurs du domaine (principalement les instituts de la statistique et les bureaux d'enregistrement de l'état civil) à la nécessité de coopérer. Au cours du onzième Symposium, le dernier dédié à l'amélioration de ces statistiques, les directeurs généraux des Instituts nationaux de la statistique et des services de l'état civil des États africains se sont engagés à établir un Comité des directeurs généraux de l'état civil au niveau du continent. La réunion du groupe de travail qui prépare l'établissement de ce Comité s'est tenue à Victoria Falls, au Zimbabwe, du 17 au 20 octobre 2017.

Partenariat

24. Le partenariat relatif aux registres et statistiques de l'état civil réunit de multiples partenaires de développement, qui ont pour mission d'aider les pays à améliorer leurs résultats dans ce domaine et à atteindre les objectifs fixés pour la Décennie de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil en Afrique (2017-2026). La coordination entre le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil et les partenaires de développement est essentielle pour l'organisation des activités dans ce domaine et pour la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 du Programme africain ainsi que d'autres initiatives connexes dans les pays africains.

Progrès et difficultés

25. Répondant à l'appel émis par la seconde Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil qui s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, pour « développer des systèmes de suivi et d'évaluation axés sur les résultats ainsi que des outils pour exercer le suivi des progrès accomplis dans le domaine des registres et statistiques de l'état civil et en faire rapport », le Secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil a développé un cadre de documentation et de suivi des progrès accomplis par les États membres dans l'amélioration de ces systèmes. Le rapport de suivi a été préparé sur la base des résultats de suivi collectés par une enquête en ligne menée par le secrétariat du Programme africain en octobre 2016 pour mesurer les progrès accomplis par le système statistique national de chaque pays. Le rapport présente un résumé des constatations effectuées sur la base des réponses fournies par 39 des 54 États membres qui avaient été invités à remplir le formulaire de suivi en ligne, soit un taux de réponse de 72 %.

1. Évaluations rapides et complètes et plans stratégiques

26. Selon le rapport de suivi, plus de la moitié des pays d'Afrique ont procédé à des évaluations rapides et complètes, certains ont élaboré des plans stratégiques et quelques-uns ont commencé à mettre en œuvre leurs plans stratégiques. En dépit des progrès remarquables accomplis depuis quelques années, les systèmes des registres et statistiques d'état civil africains continuent de souffrir de nombreuses et profondes difficultés.

2. Législation

27. Tous les pays de la région, à l'exception du Soudan du Sud, ont des lois et des dispositions juridiques organisant les registres et statistiques de l'état civil. Cependant dans de nombreux pays la législation en vigueur est dépassée et n'est pas conforme aux normes internationales recommandées. Dans plus d'un tiers des pays, la législation de l'état civil ne fait aucune distinction entre enregistrement tardif et enregistrement différé. Par exemple, dans de nombreux pays l'enregistrement des mariages et des divorces n'est pas obligatoire. Les résultats du suivi ont montré que l'enregistrement du divorce n'est obligatoire que dans 17 des 39 pays qui ont répondu à l'enquête. Dans près de la moitié (46 %) des pays il n'existe aucune disposition juridique organisant le transfert des données des bureaux de l'état civil à un organisme public chargé d'établir les statistiques nationales de l'état civil et de produire un rapport annuel.

3. Crédit budgétaire

28. Les gouvernements nationaux allouent une ligne budgétaire au fonctionnement du système de registres et de statistiques de l'état civil. Cependant les résultats du suivi montrent que dans plus des deux tiers des pays les budgets sont insuffisants ou irréguliers. Dans cinq pays, l'État n'alloue aucun crédit budgétaire au système d'enregistrement des faits d'état civil. Onze pays seulement (28 %) attribuent des ressources humaines suffisantes à tous les niveaux de leur système de registres et de statistiques de l'état civil, tandis que dans 27 pays (67 %) ces ressources sont insuffisantes au niveau des services locaux. Plus de la moitié des pays n'ont aucun programme de formation systématique des officiers d'état civil, et les sessions de formation sont menées de façon occasionnelle et ad hoc.

4. Coordination

29. Près des trois quarts (74 %) des pays africains ont constitué des organes de coordination de haut niveau pour assurer le suivi et l'orientation des systèmes nationaux de registres et de statistiques de l'état civil, mais dans la moitié de ces pays le système de coordination est inefficace. Bien que de nombreux pays disposent d'un comité interinstitutionnel officiel destiné à en faciliter le fonctionnement, la collaboration demeure insuffisante.

5. Service de l'état civil informatisé

30. Un tiers des 39 pays déclarants saisissent les déclarations des naissances et des décès électroniquement dans tous les bureaux de l'état civil. Seuls quelques pays emploient la technologie du téléphone cellulaire pour déclarer les naissances et les décès à domicile ou dans les établissements de santé. Le rapport de suivi révèle que 29 des 39 pays disposent d'une base de données nationale d'identification et que 20 pays exploitent une base de données informatisée des enregistrements de l'état civil. Toutefois les deux systèmes ne sont interopérables que dans 13 pays.

6. Conclusion

31. Il importe de prêter une attention accrue aux cinq composantes des services de l'état civil qui fonctionnent mal dans la plupart des pays : budgétisation et ressources humaines, coordination et suivi; numérisation et utilisation des technologies de l'information; enregistrement de la cause du décès; et production des statistiques de l'état civil à partir des registres.

B. Recensement de la population et des logements

Préparatifs en vue des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique

32. La CEA a entrepris d'évaluer le degré de préparation des pays à la conduite des recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique en vue de renforcer les capacités institutionnelles des pays d'Afrique à cette fin. L'évaluation a pour but, entre autres : a) de déterminer l'état de préparation actuel des pays aux recensements de la population et des logements de 2020, d'établir leurs principales difficultés/meilleures pratiques et principales préoccupations pour le recensement de 2020; b) d'identifier les lacunes dans la préparation des pays; et c) de faire en sorte que dans le recensement de 2020, les données collectées soient pertinentes pour les besoins de l'élaboration des politiques, de la planification et de l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et international.

33. Une réunion du Groupe d'experts sur le thème du troisième additif aux principes et recommandations relatifs aux recensements de la population et des logements en Afrique a été organisée du 19 au 22 juillet 2016 à Nairobi, au Kenya. Elle a abouti à la constitution du Comité africain de coordination pour les recensements de 2020.

34. Le Centre africain pour la statistique et la Division de statistique ont organisé conjointement, du 15 au 17 novembre 2016 à Kampala, en Ouganda, la Réunion régionale des Nations Unies sur la mesure et les statistiques des incapacités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, qui fait partie d'une série de réunions régionales dont les buts sont les suivants : a) examiner et analyser les expériences nationales de la mesure des populations handicapées au cours des recensements de 2010, notamment les difficultés rencontrées et les

enseignements qui en ont été tirés; b) offrir la possibilité de débattre des stratégies de compilation des données sur les incapacités aux fins du suivi des objectifs de développement durable; et c) susciter une coopération intra-régionale visant à améliorer les capacités nationales de mesure des incapacités et la qualité des données de suivi des objectifs de développement durable. Les deux organismes des Nations Unies prévoient d'organiser une réunion régionale en République–Unie de Tanzanie en février 2018. Le Centre africain pour la statistique et la Division de statistique ont également organisé en commun l'Atelier régional des Nations Unies sur le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 : normes internationales et technologies contemporaines, qui s'est tenu à Lusaka du 20 au 23 mars 2017.

C. Comptabilité nationale

35. Dans le cadre du Projet africain de mise en œuvre du système de comptabilité nationale 2008 (SCN) et dans le but d'aider les pays à compiler, réviser, mettre à jour et appliquer des tableaux des ressources et des emplois aux fins de la recherche et de l'analyse en politique économique, la CEA, de concert avec la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce a entrepris un programme de renforcement des capacités de compilation de tableaux des ressources et des emplois en Afrique. Malgré l'importance et l'utilité de ces tableaux, la moitié environ des pays d'Afrique ne les établissent pas encore.

36. Le programme de renforcement des capacités consiste en une série d'activités réparties en trois phases : un module de formation en ligne; un séminaire par la méthode du face à face; et des ateliers nationaux de suivi avec une assistance technique sur place. Les principaux ouvrages de référence utilisés pour la formation en ligne comprennent les trois manuels/guides de la CEA : un manuel sur les tableaux des ressources et des emplois; un guide sur l'emploi des données administratives dans la comptabilité nationale; et un guide pour la prise en compte du secteur informel dans la compilation des comptes nationaux.

37. Plus de 300 participants venant de 41 pays ont pris part aux sessions de formation ci-dessus. Parmi les participants, plus d'une centaine se sont inscrits pour une évaluation finale, démontrant ainsi leur assurance et leur détermination à produire des statistiques de comptabilité nationale de meilleure qualité, ce qui est essentiel pour l'analyse économique, l'élaboration et le suivi des politiques et l'établissement des rapports d'avancement des objectifs de développement durable.

38. Un appui technique consultatif a été apporté à de nombreux pays, à leur demande, pour renforcer les capacités des États membres à mettre en œuvre le SCN 2008, et à améliorer leurs systèmes de comptabilité nationale et leurs systèmes nationaux de la statistique. Des missions techniques ont été entreprises au Libéria, en Guinée équatoriale, en Mauritanie et au Togo sur le changement de base des statistiques du produit intérieur brut (PIB). Les résultats attendus de ces missions sont une capacité accrue de produire et de diffuser des comptes nationaux conformes au SCN 2008 et des statistiques économiques.

D. Statistiques et comptabilité environnementales

39. Dans de nombreux pays, les capacités techniques relatives à la collecte, au traitement, à la compilation, à l'analyse et à la diffusion de statistiques environnementales manquent. Pour résoudre ces difficultés, la CEA a collaboré avec la Division de statistique et le PNUE pour lancer un programme de renforcement

des capacités en matière de statistiques environnementales en Afrique. Le programme visait à faire mieux connaître l'urgence du besoin de statistiques environnementales pour le processus actuel d'élaboration des politiques et de planification du développement, ainsi que pour le développement du savoir-faire technique de la production de statistiques environnementales dans les pays africains.

40. En juin 2017, une formation en ligne, conduite par la Division de statistique au moyen de la plateforme de la CEA, a été utilisée pour débattre du Cadre de développement des statistiques de l'environnement 2013. Le Cadre pour 2013 a été approuvé par la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session pour le renforcement des programmes de statistiques de l'environnement dans les États membres. Le Cadre est une configuration conceptuelle et statistique polyvalente qui décrit le champ des statistiques de l'environnement et offre une structure organisationnelle pour guider la collecte et la compilation des données au niveau national. Plus de 200 participants venus de 37 pays africains se sont inscrits et ont participé au programme de formation en ligne.

41. À la suite de la formation en ligne, un séminaire face à face a été organisé en septembre 2017 au Kenya. Ce séminaire a : approfondi les connaissances et compétences techniques de tous les participants en matière de production, de traitement, de compilation et de diffusion de statistiques environnementales conformes au Cadre 2013; offert une vision claire du processus à suivre pour intégrer les statistiques environnementales dans un contexte national; conféré aux participants la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour les statistiques environnementales; et a permis aux pays, grâce à la production d'un recueil de statistiques de l'environnement, de jeter les bases des statistiques environnementales.

42. Les résultats obtenus avec le Cadre 2013 s'étant révélés favorables, une approche similaire sera adoptée pour aider les pays à mettre en place la comptabilité de leurs ressources naturelles conformément au Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE).

E. Statistiques ventilées par sexe

43. Les parties intéressées aux statistiques ventilées par sexe sont très actives dans divers domaines stratégiques ciblés pour réaliser l'objectif du Groupe de travail africain sur les statistiques ventilées par sexe. Les principaux résultats obtenus comprennent : a) l'élaboration par la CEA d'un manuel pour intégrer les statistiques ventilées par sexe dans les statistiques africaines officielles; b) un module de formation en ligne sur les statistiques ventilées par sexe; c) un processus de développement d'un indice commun de la condition féminine à partir de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la CEA et de l'Indice de l'égalité des genres de la Banque africaine de développement; et d) la production d'un module de statistiques ventilées par sexe concernant les femmes actives dans le commerce transfrontières informel en Afrique.

44. Les activités entreprises pour la formation aux statistiques ventilées par sexe comprennent : a) un atelier de formation régional pour améliorer l'utilisation des données existantes aux fins du suivi de l'égalité entre sexes et de l'émancipation des femmes en Afrique; b) un atelier de formation régional au module en ligne des statistiques ventilées par sexe; c) un atelier sur la « Mesure de la représentation des femmes dans les administrations locales dans la région de la CEA », et d) un atelier de formation national aux statistiques ventilées par sexe en Ouganda. D'autres études fondamentales sont décrites ci-après.

L'émancipation économique des femmes : encourager l'entrepreneuriat féminin en Afrique

45. La rédaction d'un rapport a été entreprise, qui comprend : des recherches quantitatives sur le thème de l'émancipation économique des femmes; le profilage des femmes entrepreneurs; le catalogage des obstacles auxquelles elles se heurtent; et l'investigation des écarts de productivité entre sexes dans cinq pays importants, notamment une représentation sous-régionale (Angola, Cameroun, République démocratique du Congo, Égypte et Mali). L'hypothèse de base du rapport est que l'accroissement de la productivité des travailleuses indépendantes est fondamental pour leur émancipation économique, avec d'importantes répercussions pour leur émancipation sociale et politique.

Rapport sur les femmes africaines : 2016-2017

46. Une étude sur le thème « Garantir le droit des femmes à la protection sociale en Afrique » a été entreprise au cours de la période biennale 2016-2017, dans le but de documenter les obstacles auxquels se heurtent les femmes et les filles pour accéder à des services de protection sociale de qualité en Afrique. L'étude a recouru à une approche en deux volets comprenant des études empiriques sur place dans cinq pays, à savoir le Kenya, la Mauritanie, la Namibie, le Sénégal et le Tchad, qui représentent les cinq sous-régions de la CEA. Les recherches empiriques, qui ont été combinées avec des recherches secondaires étendues à tous les pays d'Afrique, ont abouti à un rapport de synthèse régional qui a fourni une analyse des obstacles qui freinent l'accès des femmes à des services de protection sociale de qualité parmi les divers pays.

Commission de l'Union africaine : la feuille de résultats concernant la parité des sexes en Afrique

47. En 2015 la Commission de l'Union africaine, soutenue par la CEA, a publié la première feuille de résultats concernant la parité des sexes en Afrique. La feuille de résultats est un outil simple mais complet dont l'objectif principal est de fournir à la Commission de l'Union africaine et à ses États membres un mécanisme de mise en œuvre ainsi qu'un outil de suivi et de responsabilisation afin de poursuivre les principaux objectifs de l'Agenda 2063 dans une perspective de genre.

F. Mise en œuvre du plan d'action de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques de sécurité alimentaire, agricoles et rurales

Assistance technique

48. Afin d'aider les pays africains à améliorer et à renforcer leurs capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques de développement de leurs systèmes de statistiques agricoles nationaux, une composante d'assistance technique a été élaborée dans le cadre du plan d'action de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques de sécurité alimentaire, agricoles et rurales en Afrique. La composante d'assistance technique est structurée autour des quatre éléments suivants : a) le développement de capacités institutionnelles et organisationnelles; b) la conception de plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales, partie intégrante de la stratégie nationale de développement des statistiques; c) le développement et l'harmonisation des sources de données; et d) l'harmonisation et la gestion des données.

49. La composante d'assistance technique est mise en œuvre sur l'ensemble du continent par la Banque africaine de développement, et des mécanismes ont été mis en place pour accélérer et intensifier les activités relatives à la réalisation des objectifs du plan d'action. Au début de la période de mise en œuvre du plan d'action, la Banque a aidé les pays à évaluer leur capacité à produire des statistiques agricoles, à édifier des fondements et un cadre institutionnels robustes et durables pour les statistiques agricoles et à identifier leurs besoins d'assistance technique prioritaires. Cela a été fait et a réussi au moyen : a) des bilans nationaux du développement des systèmes nationaux de statistiques agricoles (entrepris en 2014 et 2016), et b) du développement de Plans stratégiques nationaux pour les statistiques agricoles et rurales (achevé dans 24 pays actuellement).

Formation

50. La CEA est chargée d'exécuter la composante formation du « Programme d'action pour l'Afrique ». La composante formation a pour objet de renforcer la capacité des organismes concernés par la collecte, la consolidation et l'emploi des statistiques agricoles. La méthode employée consistera à accroître les connaissances et les compétences de leur personnel. Il s'agira surtout de renforcer et de pérenniser la capacité des centres de formation à la statistique à élaborer et à fournir une formation de qualité aux statistiques agricoles et aux activités liées aux statistiques.

51. À ce jour, plus de 85 supports et cours de formation divers ont été produits sur des thèmes relatifs aux statistiques agricoles; plus de 72 bourses ont été accordées pour des études de maîtrise ou postdoctorales dans le domaine des statistiques agricoles à des étudiants et à des experts des offices nationaux de la statistique et des ministères de l'agriculture. Afin de faire en sorte que les partenaires, les parties prenantes et les bénéficiaires des composantes formation soient constamment informés de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces activités, la CEA produit un bulletin d'information trimestriel et le diffuse très largement.

G. Révolutionner la gestion et la diffusion des données en Afrique

52. En 2012, le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté une résolution appelant la Banque africaine de développement, la CEA et la Commission de l'Union africaine à soutenir de toute urgence les efforts des pays pour améliorer les systèmes de gestion et de diffusion des données. À la suite de cette directive, la Banque africaine de développement a lancé l'initiative « Autoroutes de l'information », qui consiste à installer des plateformes Open Data dans la totalité des 54 pays d'Afrique et de 16 organisations régionales et sous-régionales afin de faciliter la collecte, la gestion et la diffusion de données. Des liaisons informatiques ont été établies entre la Banque africaine de développement et les offices nationaux de la statistique, les banques centrales et les ministères dépeniers d'un côté, et les partenaires de développement, les organisations internationales et les autres usagers, notamment le grand public et le secteur privé, de l'autre.

53. Une caractéristique essentielle de l'Autoroute de l'information est qu'elle est pleinement conforme aux normes de l'échange de données et métadonnées statistiques afin de favoriser un échange aisé des données au sein des pays et entre eux ainsi qu'entre les institutions partenaires. À cet égard, la Banque africaine de développement travaille en étroite collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI) afin de faciliter la communication de données macroéconomiques au FMI par les pays africains au moyen des protocoles d'échange de données et de métadonnées statistiques. Cette approche a maintenant

été étendue à la communication de données relatives aux objectifs de développement durable depuis le lancement, en 2016, des bases de données de référence des objectifs de développement durable dans le cadre de l'Autoroute de l'information en Afrique. Tous les pays d'Afrique disposent à présent d'une base de données et de métadonnées statistiques de référence des objectifs de développement durable pleinement conforme aux normes d'échange qu'ils utiliseront pour gérer, échanger et communiquer leurs données sur les objectifs.

54. L'objectif global de l'initiative « Autoroute de l'information en Afrique » est d'accroître de façon significative l'accès du public aux statistiques officielles et autres en Afrique, tout en aidant les pays africains à améliorer la qualité, la gestion et la diffusion des données. L'initiative répond également à la demande de la Banque africaine de développement de disposer de données en temps opportun pour informer son cadre de mesure des résultats, faciliter le suivi de l'impact des interventions de la Banque africaine de développement sur le développement dans le continent et faire en sorte qu'elles soient alignées sur les « cinq grandes priorités » du programme transformationnel pour l'Afrique (on trouvera des informations sur l'initiative Autoroute de l'information en Afrique à l'adresse <http://dataportal.opendataforafrica.org>).

H. Information géographique en Afrique

Cadre stratégique pour l'intégration de l'information statistique et géospatiale en Afrique

55. La CEA développe un cadre mondial stratégique pour l'intégration de l'information statistique et géospatiale dans les pays d'Afrique. La stratégie définit certains des principes de politique applicables à l'intégration de la technologie géospatiale dans les activités des offices statistiques au moyen de la formation, des données et des processus. La stratégie comprend un mécanisme de déconvolution pour faciliter la décomposition du cadre au niveau national afin que les États membres puissent adopter, adapter et appliquer leurs propres cadres nationaux statistiques géospatiaux en fonction de l'environnement et des réalités propres à chaque pays. On s'attend à ce que l'intégration de l'information statistique et géospatiale bénéficie aux États membres en fournissant des services particulièrement précieux aux utilisateurs, concernant en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063, le Programme de recensements de 2020 et les priorités nationales régionales.

L'information géospatiale pour le développement durable en Afrique : un plan d'action africain pour la gestion de l'information géospatiale mondiale

56. La CEA a dirigé l'élaboration d'un plan d'action africain pour la gestion de l'information géospatiale mondiale, ce qui a créé de nouveaux partenariats avec des responsables nationaux dans tous les domaines géospatiaux ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, l'université, les institutions de recherche et le secteur privé. Le plan d'action conceptualise le principe fondamental d'une gouvernance géospatiale holiste qui intensifie l'importance de l'information géospatiale pour la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Il définit les actions essentielles et les responsabilités, calendriers d'exécution et coûts associés qui détermineront à l'avenir la mise en œuvre de l'initiative en Afrique. Avec le plan d'action, les États membres ont convenu d'un ensemble fondamental de concepts, pratiques, normes et lignes directrices pour le développement et la gestion de l'information géospatiale en Afrique.

Appui à la gestion de l'information géospatiale pour la réalisation des objectifs de développement durable

57. En appuyant la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'établissement des rapports, la CEA a élaboré une matrice d'identification des ensembles de données géospatiales qui sont catalogués en fonction des besoins cruciaux de suivi et de mise en œuvre des indicateurs de chacun des objectifs de développement durable. Ces travaux sont en cours et seront alignés avec les activités du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

I. Promotion de l'emploi de la technologie mobile pour la collecte des données

58. La CEA met en œuvre un projet sur l'emploi des technologies mobiles pour la collecte des données. Le projet est financé par le Compte pour le développement et sera mis en œuvre en deux phases afin que les résultats de la phase I puissent être incorporés dans les conclusions applicables au déploiement des méthodologies dans les pays de la phase II. Le principal objectif du projet est d'améliorer la capacité des pays à utiliser la technologie mobile pour rendre les données statistiques disponibles et accessibles aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits. Il est mis en œuvre par une série de projets pilotes auxquels participent six pays dans la phase I (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Kenya, Tunisie et Zimbabwe) et cinq autres dans la phase II (Égypte, Gabon, Lesotho, Mali et Ouganda).

59. Les projets pilotes sont destinés à être exécutés par l'office national de la statistique de chaque pays, en collaboration avec un institut de formation et de recherches national désigné par l'office national de la statistique. Il est attendu des instituts de formation et de recherches, en collaboration avec les offices nationaux de la statistique, qu'ils entreprennent des recherches appliquées pour adapter et élaborer les concepts, systèmes et méthodologies appropriés à l'emploi des technologies mobiles pour la collecte des données et l'intégration des données collectées dans des processus statistiques standard. Un autre aspect du projet est le concept de la « collecte citoyenne de données ». L'objectif est d'élaborer des procédures et des outils qui permettent aux citoyens ou aux institutions, sans formation à la statistique, de communiquer des données sur leurs activités pour la production de statistiques.

60. Globalement, la phase I du projet du Compte pour le développement a été menée à bien par tous les pays pilotes. Ils ont tous développé des capacités propres et acquis des compétences et de l'assurance dans l'utilisation de la technologie mobile pour la collecte de données. Toutefois, dans de nombreux pays pilotes, les ressources financières demeurent le principal obstacle à la viabilité du processus de collecte de données, les dispositifs mobiles étant financièrement hors de portée du projet. La phase II du projet a été lancée par un séminaire qui s'est tenu à Yaoundé du 7 au 9 mars 2017 et réunissait les pays de la phase I et de la phase II. Tandis que les pays de la phase I ont tous choisi l'enquête de l'indice des prix à la consommation pour développer leur application, les pays de la phase II s'intéressent à d'autres enquêtes, comme l'enquête sur le système d'enregistrement des actes d'état civil, le système communautaire d'information et l'enquête sur l'industrie manufacturière et les institutions d'enseignement supérieur : tous les pays vont expérimenter l'autodénombrement.

J. Mise en œuvre de la révolution des données en Afrique

La Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique comme instrument de la révolution des données sur le continent

61. Dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, les pays africains considèrent que la révolution des données sera menée par une Afrique unifiée. C'est dans cette perspective qu'ils ont donné mandat aux institutions panafricaines et à l'Institut de statistique de l'Union africaine de piloter cette feuille de route. En substance, il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre le pacte africain sur la révolution des données. Ce pacte fera partie intégrante de la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

62. Les pays d'Afrique ont été parmi les participants les plus actifs au projet « L'information au service de la révolution des données » mené en 2014 et 2015 par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle. Le projet couvrait 13 pays d'Afrique (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Cabo Verde, République démocratique du Congo, Gabon, Ghana, Malawi, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda et Sénégal) dont trois (Burundi, Cabo Verde et la République démocratique du Congo) ont pris part aux études approfondies organisées par le secrétariat du Partenariat. Tenant compte des réalités et des difficultés du système statistique africain, le projet a élaboré une feuille de route pour une révolution des données conduite par les pays, laquelle a également été adoptée au niveau mondial. Cette feuille de route propose une démarche de mise en œuvre qui a été acceptée par toutes les parties intéressées actives dans le domaine des statistiques aux niveaux national et international.

63. Une conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique s'est tenue en mars 2015, en marge de la huitième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. La réunion a été organisée en réponse à la demande exprimée par les Chefs d'État et de gouvernement lors du vingt-troisième Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Malabo en juillet 2014. La neuvième session annuelle du Comité des directeurs généraux des Instituts nationaux de la statistique de l'Union africaine a examiné le Consensus africain sur les données, résultat de la conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique, qui contient les principes de base selon lesquels la révolution des données deviendra une réalité en Afrique. À la neuvième session annuelle du Comité des directeurs généraux, il a été convenu que : tous les débats relatifs à la révolution des données devraient être placés sous les auspices des Nations Unies au niveau mondial et sous les auspices de l'Union africaine pour les affaires intéressant le continent; et des orientations supplémentaires ont été fournies faisant de la révolution des données en Afrique un thème nouveau dans la révision de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

K. Journée africaine de la statistique, 18 novembre

Une initiative établie de longue date

64. Depuis les années 90, la Journée africaine de la statistique est célébrée annuellement le 18 novembre. C'est une manifestation qui touche l'ensemble du continent et l'une des occasions les plus visibles et les plus largement observées de sensibiliser le public à l'importance des statistiques et des politiques et recherches fondées sur des données factuelles en Afrique. La Journée africaine de la statistique a suscité beaucoup d'intérêt et d'attention non seulement parmi les membres des

milieux statistiques, mais aussi parmi les journalistes et le grand public. Les célébrations organisées par de nombreux pays ont dépassé les dispositions prises ordinairement pour des ateliers ou des séminaires d'une journée, pour s'étendre aux écoles élémentaires, aux salles de classe des facultés, aux médias et autres espaces publics afin de familiariser les enseignants et les étudiants avec les statistiques et les données.

L. Symposium africain sur le développement de la statistique

65. Le Symposium africain annuel sur le développement de la statistique, lancé en janvier 2006, est une initiative organisée à tour de rôle par les pays africains. Il offre un forum de discussion des questions ayant trait au développement de la statistique et une plateforme pour échanger les expériences concrètes et les meilleures pratiques des pays africains. Le Symposium rassemble des représentants de toutes les grandes parties prenantes nationales, y compris les directeurs des offices nationaux de la statistique, les ministères de l'économie et des finances et les banques centrales, des représentants d'organisations internationales et régionales et des partenaires de développement.

66. Les six premiers Symposiums africains sur le développement de la statistique avaient pour thème les recensements de la population et des logements de 2010. Depuis lors, tous les pays d'Afrique sauf quatre ont conduit ces recensements avec succès. Les cinq symposiums suivants ont énergiquement promu le développement des registres et statistiques de l'état civil en Afrique. À la suite de cet effort de promotion, plus de la moitié des pays africains ont accompli des progrès significatifs vers le développement de la collecte des données de ces statistiques. Lors du onzième Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est tenu à Libreville, Gabon, en 2015, une résolution a été adoptée qui réoriente l'action des symposiums des registres et des statistiques d'état civil vers les statistiques économiques et la comptabilité nationale pour les cinq symposiums suivants, à compter de 2016.

V. Mesures que la Commission de statistique est appelée à prendre

67. **La Commission de statistique est invitée à :**

a) **Prendre note des progrès réalisés et en cours de réalisation par les pays africains, les institutions panafricaines et d'autres partenaires de développement à l'appui du développement de la statistique en Afrique en vue de la mise en œuvre de programmes de développement nationaux, continentaux et mondiaux;**

b) **Appeler les pays africains à intégrer les stratégies statistiques dans les plans de développement et les processus budgétaires nationaux;**

c) **Commenter le bien-fondé d'accorder une priorité élevée aux statistiques à l'appui de procédures de prise de décisions fondées sur des données factuelles et de la nécessité d'allouer des ressources financières adéquates à la mise en œuvre des programmes nationaux de statistiques;**

d) **Appeler les partenaires de développement à intensifier leur appui au système statistique africain pour mettre en œuvre la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.**